

Contribution des familles année 2026-2027

Tranches	Quotient Familial*		Montant Scolarité	APEL	TOTAL	Versement à l'inscription(1)	Solde à Répartir	Prélèvements mensuels		
	de	à						oct/nov/déc	janv/février/mars	avr/mai/juin(2)
A	- €	11 000 €	1 100 €	36,20 €	1 136,20 €	240 €	896 €	149 €	105 €	45 €
B	11 001 €	17 500 €	1 350 €	36,20 €	1 386,20 €	240 €	1 146 €	191 €	134 €	57 €
C	17 501 €	24 000 €	1 650 €	36,20 €	1 686,20 €	240 €	1 446 €	241 €	169 €	72 €
D	24 001 €	35 000 €	1 975 €	36,20 €	2 011,20 €	240 €	1 771 €	295 €	207 €	89 €
E	35 001 €	ET PLUS	2 250 €	36,20 €	2 286,20 €	240 €	2 046 €	341 €	239 €	102 €

Frais de dossier : 70 Euros versés à l'inscription, conservés par l'établissement uniquement si l'élève est accepté par nos soins.

*Calcul du quotient familial = Revenu fiscal de référence 2024 figurant sur l'avis d'imposition 2025 / Nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition 2025

Frais fixes d'utilisation des salles spécialisées et plateaux techniques ajoutés à la facturation de septembre et octobre	
Séries	Montant Annuel
Baccalauréat professionnel ASSP	100,00 €
Baccalauréat technologique STL	150,00 €
BTS Biotechnologie en recherche et production	300,00 €
BTS Diététique et Nutrition	200,00 €

(1) Le versement à l'inscription est conservé par l'école sauf
-Déménagement pendant l'été
-Non obtention du baccalauréat pour les BTS
-Non passage dans la classe supérieure

(2)Le dernier prélèvement pourra être différent en fonction de la régularisation des arrondis (de l'ordre de 1 à 3 euros)